

ON S'ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Par an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires ; dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 1^{er} Août 1868.

Le Journal du Lot se propose d'apporter dans son mode de publication des modifications très-importantes — et très-avantageuses à ses souscripteurs. — Nous les ferons prochainement connaître. A. LAYTOU.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 30 juillet.....	69 95	101 35
Du 31.....	70 »	101 50
Du 1 ^{er} août.....	70 »	101 30

BULLETIN.

Après le vote de l'emprunt que le Corps législatif a adopté, à la majorité de 213 voix contre 16, M. le président Schneider a donné à la chambre lecture d'un décret impérial du 28 juillet prononçant la clôture de la session. Le projet d'emprunt n'a pas donné lieu à une longue délibération ; il devait en être ainsi, car toutes les questions que cette opération financière pouvait faire naître avaient été explicitement traitées et résolues dans les délibérations précédentes. Cet emprunt, qui sera émis probablement dans la première quinzaine du mois d'août, a pour but de régulariser notre situation financière par l'extinction des déficits passés et de sauvegarder plus sûrement encore l'honneur et la dignité de la France par l'achèvement de la réorganisation de nos forces militaires. Comme on le voit, l'objet de l'emprunt est de la plus haute importance. — Nous en donnons plus loin l'application.

On écrit de Lisbonne pour démentir la nouvelle d'un prochain voyage du roi de Portugal à Plombières. Nous comprenons très-bien que la situation de l'Espagne et même celle du Portugal, où dernièrement encore un ministre quittait le pouvoir dans la crainte d'une insurrection à Lisbonne, ne semblent pas à ce Souverain assez

rassurantes pour lui permettre de quitter sa capitale.

La presse anglaise continue à se tourmenter beaucoup de la formation possible d'une union douanière ou autre entre la France, d'une part, et la Belgique avec les Pays-Bas de l'autre. Le Morning Herald le prend sur un ton de plaisante outrecuidance : « Les Prussiens, dit-il, ne seraient pas disposés à laisser conclure cette alliance, et il faudrait avoir l'agrément de la Russie, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne du Nord. » En vérité ? La politique de l'abstention commencerait-elle à peser à nos voisins, et voudraient-ils enfin sortir de leur longue indifférence devant les événements du continent ? L'Angleterre aurait alors à se demander si les faits passés, qui se sont accomplis sous ses yeux et sans protestation de sa part, n'ont pas amené tout un nouvel ordre de choses et s'il serait bien beau, bien grand, bien politique, de se constituer le Don Quichotte des traités de 1815 après les avoir laissés fouler aux pieds.

La Gazette de l'Allemagne du Nord n'est pas du tout contente du général La Marmora ; elle prononce même le mot d'abus de confiance parce que le brave général, dans un sentiment de dignité personnelle et nationale, a lu au Parlement la note Usedom qu'à Berlin on aurait cru voir tenu secrète. Après avoir exécuté le général La Marmora, la feuille précitée ajoute : « En ce qui concerne la teneur de la note du 17 juin 1866, que l'on invoque pour exciter l'irritation contre la Prusse des deux côtés des Alpes, tout jugement impartial tiendra compte de la gravité du moment où cette pièce a été rédigée, et on arrivera à d'autres conclusions. » Une conclusion très-importante que la Gazette ne saurait détruire c'est que la Prusse avait prémédité, non pas l'ameindrissement, mais l'anéantissement de l'Autriche, et que, sans l'influence morale de l'Empereur Napoléon, toute l'Allemagne, à la grande joie du général de Roon, jouirait aujourd'hui des bienfaits de la constitution prussienne.

D'après des avis d'Haïti, reçus de New-York, le 18 juillet, Salnave aurait pris le titre d'Empereur.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 29 juillet, soir. L'Italie annonce que le Roi partira cette nuit pour le Camp de Fojano où il assistera aux manœuvres.

Lisbonne, 28 juillet, soir. (Source paraguayenne). On mande de Buenos-Ayres que la colonne expéditionnaire forte de 6,000 hommes, envoyée par les alliés pour explorer l'intérieur du Paraguay et reconnaître la position de Lopez sur Tebicuary, a été surprise et totalement détruite par la cavalerie paraguayenne, au moment du passage de la rivière Yacaré. Un nombre considérable de prisonniers, d'armes et de chevaux, sont restés au pouvoir des paraguayens. Le général brésilien, Mena Baviets, chef de l'expédition, a pu très-difficilement s'échapper avec les débris de ses troupes. — Les alliés se préparent à abandonner le Chaco, à cause des inondations et des ravages causés continuellement dans leurs rangs par le bombardement continu des paraguayens.

Un conflit sérieux a éclaté entre le ministre des Etats-Unis au Paraguay, M. Washburne, et le maréchal Cacias, à la suite des refus de ce dernier de permettre à la canonnière américaine, Wasp, de remonter le fleuve pour aller communiquer avec le représentant de sa nation.

La forteresse d'Humaita tient toujours; elle est pourvue des vivres nécessaires. Tebicuary est bien fortifié. Le général Caceres de Corrientes a défendu de vendre des bestiaux et des chevaux pour l'armée alliée.

LEMPRUNT DE 440 MILLIONS

Voici le texte du projet de loi sur l'emprunt, adopté par le Corps législatif à la majorité de 213 voix contre 15 :

« Art. 1^{er}. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand livre de la dette publique la somme de rentes 3 % nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital net de 440 millions. Le supplément destiné à couvrir les frais de l'opération et à payer pendant les quatre premiers trimestres les arrrages de rentes à créer, ne pourra excéder la somme de 22 millions de francs.

« Les rentes à inscrire en vertu des deux paragraphes précédents pourront être aliénées à l'époque, de la manière, aux taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Art. 2 — Le produit de l'emprunt autorisé par la présente loi sera exclusivement appliqué :

« 1^o. Aux découverts de l'exercice 1867 jusqu'à concurrence d'une somme de 183,606,000 francs, y compris les dépenses extraordinaires de 158 millions de francs autorisées et mises provisoirement à la charge de la dette flottante par la loi du 31 juillet 1867;

« 2^o. A des dépenses extraordinaires concernant les ministères de la guerre et de la marine.

« 3^o. A des dépenses concernant les travaux publics extraordinaires.

vais être plus franc : vous avez mené une mauvaise conduite. En douze ans vous avez mangé vingt mille francs, votre avoir ; j'en ai fait le calcul, les chiffres sont dans ma poche. Oui, je veux bien vous aider, vous remettre à même de continuer votre métier, mais à cette condition expresse, que je verrai clair dans votre manière de procéder, et que le gain de votre travail, au lieu d'être gaspillé on ne sait trop comment, apportera l'aisance dans votre ménage et donnera la tranquillité à votre femme, le bonheur à vos enfants.

— Vous êtes notre bienfaiteur à tous, monsieur Laurier; je ferai tout ce que vous voudrez, et je vous obéirai comme à mon père. J'ai bien des choses à me reprocher; mais je ne repens, et l'avenir vous prouvera que je suis digne du bien que vous me ferez.

Le lendemain, Cormelin recevait dix mille francs pour reprendre son commerce.

Quelques jours auparavant, Joseph Durandea avait également obtenu une somme considérable de M. Laurier. Il avait acheté des chevaux, des harnais, des chariots, des charnues, etc., etc., et avait pris l'exploitation d'une ferme assez importante pour l'occuper avec ses quatre enfants.

Les dettes de Philippe Durandea furent payées; il reçut de plus une avance de fonds pour l'achat de trois belles vaches et d'un magnifique troupeau de moutons.

La veuve Marchand leva un commerce d'épicerie, mercerie et nouveautés, qui devait lui permettre de vivre honorablement avec ses deux filles.

Enfin tous les parents de Georges Durandea, grâce à M. Laurier, furent mis en état de gagner leur vie, suivant leurs aptitudes, et même de faire des économies.

En outre, le bienfaiteur n'épargna point les conseils. A tous il tint le même langage qu'à Cormelin. Il eut, du reste, la satisfaction de voir ses protégés

« Art. 3. — Sur le produit de l'emprunt il est ouvert pour les exercices 1868 et 1869.

« 1^o. Au ministre de la guerre, un crédit de 131,922,000 fr.;

« 2^o. Au ministre de la marine, un crédit de 30,052,354 fr.;

« 3^o. Au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, un crédit de 83,419,646 fr.

« Pour l'emploi du supplément destiné à couvrir les frais de négociation et le paiement des quatre premiers trimestres des arrrages, il est ouvert au ministre des finances, sur les exercices 1868 et 1869, un crédit de 22 millions de francs, conformément au tableau D, ci-annexé.

« Art. 4. — Les crédits ouverts sur les ressources créées par la présente loi non employés en clôture d'exercice seront reportés par décret à l'exercice suivant avec leur affectation spéciale et la ressource y affectée.

« Art. 5. — A la fin de chaque exercice, il sera rendu un compte spécial et distinct des dépenses effectuées en vertu de la présente loi.

APPLICATION DE L'EMPRUNT.

On assure que l'émission de l'emprunt de 440 millions (429 millions effectif) aura lieu dans le courant de la semaine prochaine. Nous ne croyons pas inutile, pour diverses raisons, politiques et autres, d'en faire connaître l'emploi, tel qu'il est indiqué au dossier à l'appui de la loi financière.

Ministère de la Guerre. — Transformation de l'armement..... 91,600,000 fr.
Matériel de l'artillerie..... 2,500,000
Amélioration des places de guerre 32,000,000
Télégraphie militaire..... 200,000
Habillement..... 5,622,000

131,922,000

Marine. — Artillerie et armes portatives..... 21,500,000 fr.
Expédition d'Italie..... 3,052,354
Constructions spéciales..... 3,000,000
Salaires d'ouvriers extraordinaires..... 2,500,000

30,052,354

Travaux publics. — Rivières..... 25,500,000 fr.
Canaux..... 14,500,000
Ports..... 30,500,000
Inondations..... 9,275,000
Améliorations agricoles..... 3,644,646

83,419,646

A ces sommes qui seront dépensées en deux parties égales, en 1868 et en 1869, il faut ajouter le rapport de 1868, soit 183,606,000 fr. somme qui a reçu une application analogue à celles ci-dessus indiquées.

Pour extrait : A. Laytou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 1^{er} Août 1868.

LE PÈRE BISCUIT

PAR

EMILE RICHEBOURG.

VI. — Suite.

Les Durandea accusèrent l'héritier de leur oncle devant M. Laurier, et s'en plaignirent, sans ménager les épithètes malsonnantes. M. Laurier les écoutait toujours; mais il leur recommandait la modération et finissait par faire tomber leur colère.

Jamais une parole méchante ou même sévère, à l'adresse du père Biscuit, ne sortit de la bouche de M. Laurier. Il affectait même de ne jamais parler de lui. Les Durandea trouvaient ce dédain suffisamment significatif. Assurément M. Laurier partageait l'opinion de la majorité. Le père Biscuit ne méritait même pas qu'on s'occupât de ses actions.

Un jour de fête, le père Biscuit et M. Laurier se rencontrèrent sur la petite place du village, en présence d'une grande partie des habitants qui s'y trouvaient réunis.

La reproduction est interdite.

— Voilà M. Laurier, dit un paysan qui causait alors avec le père Biscuit.

— Ah! fit le vieillard.

Il se retourna, et l'on vit qu'il regardait M. Laurier avec une grande curiosité.

On avait également montré le père Biscuit à celui-ci. Il marchait, causant avec Cormelin et un autre paysan. Quand il passa devant le vieillard, il détournait vivement la tête pour se dispenser de le saluer.

Il y eut un frémissement d'aise parmi les spectateurs de cette petite scène; sans la crainte qu'on avait du père Biscuit, on aurait certainement applaudi d'une façon bruyante.

— Ce monsieur n'est pas très-poli, se contenta de dire le bonhomme en souriant.

Pendant ce temps, Cormelin et M. Laurier causaient :

— Mon cher ami, je ne demande pas mieux que de vous ouvrir ma bourse, disait ce dernier; je vous prêterai volontiers dix, quinze même vingt mille francs; mais il faut que je sache comment travaillera mon argent.

— Vous savez ce que je fais : j'achète à une foire et je revends sur l'autre, toujours avec de jolis bénéfices.

— Cela est très-bien; mais il y a fort longtemps que vous mequignonnez, mon cher, et vous êtes aujourd'hui plus pauvre que quand vous avez commencé.

Cormelin devint très rouge et balbutia quelques paroles que M. Laurier ne chercha même pas à entendre. Il continua :

— Votre femme souffre, Cormelin; elle a enduré bien des privations; peut-être n'a-t-elle pas mangé tous les jours. Quant à vos enfants, vous ne vous êtes pas montré, jusqu'ici, beaucoup leur père. Si votre négoce rapporte quelque chose, je ne m'explique pas votre pauvreté, ni la gêne continuelle que votre femme a supportée. Mais tenez, Cormelin, je

faire bon profit de ses conseils, et lui prouver leur reconnaissance par le désir qu'ils avaient de lui plaire.

Le bien que faisait M. Laurier ne s'arrêta pas à la famille Durandea; la plupart des habitants de Rancecourt y participèrent.

Quand un paysan avait un besoin absolu d'argent, soit pour réparer une perte non prévue, soit pour un achat forcé, il allait trouver M. Laurier, et il ne revenait jamais les mains vides.

Nous avons dit plus haut que le père Biscuit avait parlé durement à tous les débiteurs de Georges Durandea, qu'il avait fixé lui-même des époques pour le remboursement des sommes qu'ils devaient, les menaçant de poursuites immédiates s'ils manquaient à leurs engagements.

Les menaces du légataire universel n'avaient pas été faites pour effrayer seulement les débiteurs; elles étaient sérieuses, et on ne tarda pas à en avoir la preuve.

Dès qu'une reconnaissance ou un billet à ordre n'était pas payé à l'époque dite, le père Biscuit le remettait à un huissier qui faisait immédiatement des frais. Plusieurs paysans se trouvaient ainsi sous le coup d'une saisie. Ils accouraient alors chez M. Laurier pour lui faire part de la situation dans laquelle ils se trouvaient et lui demander l'argent dont ils avaient besoin.

M. Laurier les écoutait attentivement. Il leur demandait ensuite pourquoi ils ne s'étaient pas mis en mesure de s'acquitter. Les réponses ne satisfaisaient pas toujours M. Laurier. Quand des accidents fortuits avaient mis le débiteur dans l'impossibilité de payer, M. Laurier ne lui faisait pas de reproches; il lui prêtait la somme qu'il demandait, et fixait une échéance à la convenance de l'emprunteur. Mais, si l'imprévoyance, l'inconduite ou toute autre raison mauvaise — et M. Laurier le savait toujours — l'avait empêché de s'acquitter, il prenait un ton sé-

La Session de 1868

Moins à cause de sa longue durée qu'en raison du nombre et de l'importance de ses travaux, la session qui vient de finir marquera dans les annales de nos grandes assemblées. Oublions les incidents vifs ou amers pour rappeler seulement les mesures profitables.

Au premier rang il convient de placer la loi militaire, objet de tant de préventions, d'excitations et sur laquelle la vérité patriotique a complètement triomphé de l'erreur dénigrante. La première épreuve est faite : elle montre que les charges imposées aux familles sont en réalité inférieures à celles du régime précédent. Cinq ans de service au lieu de sept : voilà la traduction populaire de la nouvelle institution. Quant à ses parties secondaires, réserve, garde mobile, on sait très bien et l'on reconnaît déjà que, tout en constituant pour le pays une force imposante et permanente, elles n'imposent aux citoyens nulle grave sujétion.

Les lois sur la presse et sur le droit de réunion sont à l'état d'expérimentation. Nous ne voyons pas jusqu'à présent qu'elles aient plus justifié les espérances de l'opposition que les craintes de certains conservateurs. Quant aux publications scandaleuses, effrontées, et encore plus inutiles, elles passeront vite, frappées par le dédain, par le dégoût des honnêtes gens.

Attendons à l'œuvre les clubs électoraux ; ils différeront peu, croyons-nous, des assemblées actuelles. On essaie à Paris, en ce moment même, des meetings économiques. Beaucoup de phrases, peu d'idées applicables, la politique mise de côté volontairement ou forcément : il n'y a pas là de quoi motiver beaucoup d'inquiétudes. Les réformes réalisées ou en voie de l'être ont porté au socialisme rêveur ou subsersif un coup dont il ne se relèvera pas.

Citons, comme exemple, la suppression de l'article 1781 du code civil, article qui constituait, au détriment du salarié, une infériorité blessante, source d'inimitiés et de litiges. C'est au gouvernement de l'Empereur que la démocratie doit ce service rendu à la fierté, aux droits du travailleur ; elle l'avait demandé vainement aux précédents pouvoirs, y compris la république de 1848, qui s'occupait de ce problème, ainsi que de plusieurs autres pour l'agiter, non pour le résoudre.

La loi sur les caisses de retraite en faveur des ouvriers blessés ou invalides appartient au même ordre d'idées. Son application fera voir à quel point elle est judicieuse et protectrice. Nos sociétés de secours mutuels y adhèrent dès à présent. C'est une sanction qu'elles accordent aux conceptions utiles, mais qu'elles refusent aux innovations fantaisistes.

Par rapport aux questions d'intérêt matériel, nous signalerons l'achèvement du réseau vicinal, basé sur une combinaison rationnelle et pratique. L'emprunt de la commune, du département, y intervient. C'est juste. L'avenir doit participer aux dépenses dont il profitera dans une large proportion. Cette affaire des chemins ruraux, qui préoccupe à si bon droit les campagnes, va donc enfin être résolue. Nous croyons pouvoir dire que la caisse de prêts fonctionnera sous peu de semaines. Avis aux municipalités, qui vont bientôt se réunir pour leur troisième session périodique.

Quant à ces rapides indications, nous aurons ajouté les votes budgétaires ayant pour but

vère, lui montrait ses torts et donnait raison au père Biscuit. Il lui prêtait néanmoins, mais en le prévenant qu'il serait lui-même impitoyable, s'il ne faisait pas les efforts nécessaires pour remplir son nouvel engagement.

Cette façon d'agir de M. Laurier fut approuvée par tout le monde. Elle produisit d'ailleurs un excellent effet. Les débiteurs se mirent sur leurs gardes, calculèrent un peu mieux et parvinrent à payer leurs dettes.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis que M. Laurier était à Rangecourt, qu'il n'y avait plus dans le village une seule propriété grevée d'hypothèques, ni un paysan sérieusement endetté.

M. Laurier était réellement pour le pays une cause de prospérité. Il n'y avait pas assez de voix pour exalter ses vertus. Ce n'était pas seulement de la considération qu'on avait pour lui, mais une admiration enthousiaste.

On ne faisait plus rien dans le village sans le consulter, sans avoir son avis. Les plus fortes têtes de Rangecourt recevaient ses conseils avec joie. Il était entré dans l'administration municipale. Simple conseiller, son pouvoir était aussi grand que celui du maire, il est vrai que ces deux messieurs s'entendaient parfaitement, et qu'ils n'avaient en vue que le bien de la commune. On s'étonna plus d'une fois de voir M. Laurier, un étranger, si bien au courant des affaires publiques et des besoins communaux. Le maire disait souvent :

— M. Laurier connaît la commune et ce qu'il y a à faire pour la bien administrer mieux que moi-même et les plus anciens du conseil. On dirait qu'un bon génie lui dicte toutes les excellentes délibérations qu'il nous fait prendre. Ce que nous avons fait depuis deux ans avec le peu de ressources que nous avonset incroyable. Chaque fois que j'ai l'honneur de voir M. le Préfet il m'adresse des félicitations.

Une nuit, un incendie éclata à Rangecourt. Les

l'amélioration des services publics : l'augmentation du traitement des instituteurs, l'indemnité aux facteurs des postes, les crédits consacrés aux améliorations agricoles, la révision des tarifs télégraphiques, etc., nous aurons justifié notre approbation de la session qui vient de finir. Qu'on ait donné trop de temps aux dissertations, aux interpellations, voire aux débats personnels, c'est possible ; mais il faut savoir faire la part du caractère et de l'esprit français. Nous avons bien pensé, quant à nous, que le remplacement de l'Adresse par une sorte de questionnaire permanent et facultatif, n'introduirait pas le laconisme dans les habitudes parlementaires. On y viendra ne fût-ce que pour éviter des sessions de huit mois, lorsqu'on abattra aisément, en trois ou quatre, la besogne annuelle. Premier bénéfice. Il y en aura un autre, qui consiste dans l'apaisement des passions politiques. Comment, en effet, le feu s'éteindra-t-il, si l'on y jette sans cesse sarment et bourrée ?...

Pour extrait : A. Layton.

Dans la séance de lundi, à propos d'un amendement sur le budget, M. Ernest Picard s'est écrié :

« Ce n'est jamais sans un grand péril qu'un gouvernement méconnaît son principe et son origine. »

A cette apostrophe, M. le Ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement ne méconnaît ni son principe ni son origine.

M. Picard a insisté sur son apothegme. Alors M. Rouher est monté à la tribune et lui a répliqué ainsi :

« L'honorable M. Picard nous dit d'un ton prophétique, sinon menaçant, que tout gouvernement qui méconnaît son principe et son origine court un péril. »

« Cessons donc d'employer dans cette chambre de ces formules énigmatiques qui n'ont aucune portée ou qui en ont trop. Le jour où elles cesseraient d'être des paroles pour devenir des actes, le gouvernement se souviendrait à la fois et de son droit et de son origine. »

M. Ernest Picard n'a pas répliqué et la chambre a continué la discussion.

Pour extrait : A. Layton.

On écrit de la frontière de Pologne à la Nouvelle presse libre, le 20 juillet :

Le gouvernement russe ne cesse de travailler dans la Lithuanie et même en Pologne, à l'extirpation du catholicisme. Il a été formé, à cet effet, des commissions destinées à transformer les églises catholiques en églises schismatiques et à convertir la population avec le knout, au besoin. Toutefois, la presse russe ne se contente pas de persécuter une seule confession, elle attaque à présent une autre religion largement représentée dans le pays, c'est à dire la religion juive. Tous les journaux russes sont remplis d'invectives des plus violentes dont voici en peu de mots le sens :

Dans la Russie tout entière il faut que tous les habitants soient de vrais russes. Un vrai russe ne peut être que schismatique. Abstraction faite de ce que les juifs se distinguent des Russes par leur religion détestable et impie, ils doivent par d'autres motifs, être considérés comme des ennemis de la Russie. En effet, d'un côté, la basse classe des juifs parle un jargon tandis que la classe éclairée parle l'allemand et surtout le polonais ; d'un autre côté, les juifs sont pour nous très dangereux en Pologne et même plus dangereux que les Polonais parce qu'ils possèdent la plus grande partie des capitaux, parce qu'ils tiennent dans leurs mains le développement

récoltes étaient rentrées depuis peu, c'était un aliment pour le feu ; de plus, le vent soufflait avec une certaine violence ; aussi, malgré les efforts de tous les habitants et des personnes des environs accourues sur le lieu du sinistre, quatre maisons, des plus importantes de la commune, furent la proie des flammes. Des chevaux, des vaches, des moutons, périrent étouffés dans les étables. Les pertes furent évaluées à cinquante mille francs.

Quatre familles allaient se trouver, sinon dans la misère, au moins dans une gêne pénible qui pouvait durer des années.

Les compagnies d'assurances payèrent aux incendiés une somme de vingt mille francs ; mais cette somme était loin de couvrir les pertes. Elle suffisait à peine pour payer la reconstruction des bâtiments. Les malheureux atteints par le sinistre faisaient donc une perte réelle et irréparable de trente mille francs. Quand la chose fut bien constatée, M. Laurier fit appeler les incendiés, et, devant le maire, il remit à chacun la somme qui devait couvrir le dommage que le feu lui avait causé.

— Aujourd'hui, mes amis, leur dit-il, ce n'est pas un prêt que je vous fais, mais un don. Heureusement ma fortune me le permet.

Ce dernier acte de M. Laurier, après tant d'autres déjà si beaux, mit le comble à sa réputation d'homme extraordinaire et bienfaisant par excellence. Il n'y eut pas un village dans le département où son nom ne fût connu et où toutes ses actions ne fussent livrées à une naïve et touchante admiration.

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 447^e livarison.

Voyagé dans la nouvelle Calédonie, par M. Jules Garnier, ingénieur civil des mines. Textes et dessins inédits.

économique futur du pays, et enfin parce qu'ils montrent plus d'attachement pour les Polonais que pour nous. Qu'on les chasse donc de la Pologne ! Il faut que l'on relègue les juifs dans les provinces les plus éloignées, au milieu des contrées russes pures de l'Empire, au delà de Moscou, de Kazan, par exemple, et que l'on attire en Pologne et en Lithuanie des négociants russes à la place des juifs. Dans le cas où cela serait difficile ou impossible on devrait forcer les juifs à renoncer au commerce et à se transformer en ouvriers et en laboureurs. »

Le journal russe de St-Petersbourg *Viedomosti* est le plus modéré de tous, et il s'exprime ainsi :

« Nous pouvons et nous devons haïr et mépriser les juifs. Il faut que nous débarrassions le monde de cette engeance, mais comment ? »

En attendant, les juifs de Wilna sont tombés dans une telle pauvreté qu'il n'est pas rare d'en voir mourir de faim. Tous les journaux russes (*Wiedomosti, Wiestnik, Golos, etc.*), se réjouissent de tels faits et s'écrient :

« Les juifs se perdront tout seuls, si peu à peu on leur enlève leurs biens et leur avoir. Il faut en faire des mendians, de cette façon on est certain qu'ils se russifieront d'eux-mêmes. »

Nous nous arrêtons là, ce que nous en avons dit suffit pour édifier le monde sur la tolérance russe. Si nous voulions reproduire toutes les attaques de la presse russe contre ce que nous appelons en Europe, progrès, liberté, tolérance et égalité de droit, les colonnes de notre journal n'y suffiraient pas.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. P. David :

« La session législative de 1868, ouverte le lundi 18 novembre, a été close le 23 juillet. C'est la plus longue depuis 1852. »

« Les députés ont eu à siéger pendant cent quarante et une séances publiques. La session de 1867 ne comptait que quatre-vingt-neuf séances ; commencée le 14 février 1867, elle était terminée le 24 juillet suivant. »

« La discussion du projet de loi concernant la presse a rempli vingt-sept séances ; celle des lois de finances (budgets et emprunt de 440 millions), vingt-six séances. En 1867, le budget avait été discuté en vingt-et-un jours. »

« La discussion du projet de loi relatif à l'armée de terre et de mer a exigé dix-sept séances ; la discussion du projet de loi concernant le droit de réunion, huit séances. »

« Enfin les interpellations sur la situation économique de la France, ont absorbé neuf séances. »

« Pour la première fois depuis 1852, le Corps législatif a entendu successivement neuf ministres prendre part aux discussions publiques. En effet, MM. Rouher, Vuitry, Baroche, Pinard, de Moustier, de Forcade La Roquette, Niel, Rigault de Genouilly et Duruy, ont défendu leurs ministères. »

« Un seul ministre n'a pas pris part aux travaux du Corps législatif, c'est le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur. »

FRANCE.

M. Garcin s'exprime, ainsi dans la *France*, à l'occasion de l'abrogation de l'article 1781 du code civil.

« Il n'y a pas ici bas, de droits sans devoirs »

St.-Céré, le 13 juillet 1868.

Monsieur,

Les historiens du Quercy, et en dernier lieu surtout M. l'abbé Paramelle, dans la *Chronique de St-Céré*, ont révélé à notre pays un grand homme inconnu, Antoine Lauricques-de-Lagarouste, à un si haut degré, doué du génie de l'invention. La révélation est allée jusqu'à Paris, dans les sphères scientifiques, où un homme distingué M. Gournay, correcteur de 1^{re} classe à l'imprimerie impériale, n'a pas dédaigné de célébrer, dans une remarquable pièce de vers, notre illustre mécanicien quercinois. Je vous envoie cette œuvre que le public lira avec intérêt, j'en suis convaincu, dans votre estimable Journal.

Veillez agréer, etc. L.-L.

LE HÉROS DE SAINT-CÉRÉ

A St-Céré du Lot, humble ville sans gloire, Sans fastes orgueilleux, à la modeste histoire, Naquit, sous le grand Roi (cela fait deux cents ans). D'une honnête noblesse et de dignes parents, Un enfant qui, plus tard, homme au puissant génie, Par vingt travaux divers sut illustrer sa vie. Artisan merveilleux, ingénieur penseur, Travailler fut sa joie, inventer, son bonheur. Ce fertile cerveau, dans sa force divine, Chaque jour enfantait quelque rare machine Semblant tomber du ciel ou jaillir de l'enfer, Comme jadis Pallas du front de Jupiter. Son chef-d'œuvre premier fut un miroir magique : Par les feux oubliés de l'Arhimède antique Tout métal se fondait à son ardent foyer. Bienôt, lorsqu'à la Cour il fallut l'envoyer Pour flatter, au regret, quelque royal caprice, Le pauvre père, ému du cruel sacrifice, Voulant sauver les jours de son fragile enfant Et le produire au monde intact et triomphant, Invente un chariot qu'il baptise *inversable*, Défilant du pays la route impraticable, La merveille arriva devant le Roi-Soleil.

qui leur correspondent, et ceux-ci grandissent toujours dans la proportion de ceux-là. Les serviteurs et les ouvriers sont placés, au point de vue légal, dans les contestations relatives aux salaires et aux gages, sur la même ligne que les patrons et les maîtres. Il leur appartient maintenant de justifier la confiance du législateur. »

ÉTENDARD.

Une scène déplorable s'est passée samedi dernier, dans les bureaux du *Pays*, journal de l'Empire. Une individu, en grande tenue de lieutenant de vaisseau, est entré dans le cabinet de M. Paul de Cassagnac et l'a frappé au visage.

L'agresseur prétendait tirer ainsi vengeance des attaques que le *Pays* aurait dirigées contre M. Jules Favre.

D'après les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans le *Pays*, l'agresseur a en effet appartenu à la marine impériale, mais il a été mis à la réforme et rayé définitivement des cadres.

M. Paul de Cassagnac annonce, qu'il a déferé cet individu au tribunal de police correctionnelle. Nous approuvons pleinement la résolution de notre confrère.

Il a trop souvent fait preuve de courage personnel, dit avec raison l'*Etendard*, pour qu'on se méprenne sur les motifs de sa conduite dans cette circonstance ; nous la trouvant, au contraire, en pleine harmonie avec la véritable dignité de l'écrivain, et M. Paul Cassagnac à raison de penser qu'en livrant à la justice l'auteur d'une odieuse voie de fait, il sert la cause générale, « en faisant respecter la liberté de penser, de parler et d'écrire. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

La journée du 29 juillet se passe, à Paris, dans le plus grand calme comme tous les ans, de pieux souvenirs sont adressés aux citoyens qui, il y a 38 ans, ont sacrifié leur vie à la défense de la liberté et des lois. Pas d'autre manifestation.

— Il a été très remarqué hier, au dernier moment de la session, que plusieurs députés de la gauche ont opposé des invocations particulières, aux cris de : *Vive l'Empereur !* poussés par la majorité ; M. Bethmont a crié : *Vive la liberté !* ; M. Eugène Pelletan a crié : *Vive la nation !* Il nous semble, sauf meilleur et plus patriotique avis, que la liberté, la nation et l'Empereur peuvent très bien vivre ensemble.

— Le Sénat tient séance aujourd'hui. La haute assemblée délibérera, dit-on, sur le projet d'emprunt voté hier, par le Corps législatif. On croit que la session sénatoriale sera close samedi ou au plus tard lundi.

— A la suite d'un orage suivi de pluie abondante, la température s'est atténuée sensiblement à Paris. Le thermomètre marquait seulement à 2 heures après-midi, 23 degrés centigrades.

— Les proviseurs des lycées et des collèges de Paris et de Versailles, ainsi que d'autres ressorts académiques, ont demandé, dans l'intérêt des élèves, l'autorisation d'avancer la distribution des prix. Elle aurait lieu le lundi 3 ou le mardi 4 août.

Qui dora d'un rayon le miroir sans pareil, Paya trois mille écus l'inventeur et sa gloire, Et de l'invention dota l'Observatoire. Où messieurs les savants admirèrent très-fort : Pour vanter ses effets ils se mirent d'accord ! Plus tard l'habile auteur fit mainte mécanique ! Qu'il soumit humblement au cercle académique ; Dans plusieurs beaux discours on en dit quelque bien, (L'Académie écrit, mais ne fait jamais rien !) Et puis comme toujours, au bon pays de France, L'inventeur meurt de faim après l'indifférence ; L'étranger aux aguets, aussi comme toujours, Au génie attristé vint offrir son secours : Du savant méconnu la Suède empressée Voulut, à beaux deniers, acheter la pensée. Mais souvent le talent est désintéressé, L'homme plus haut que l'or en son cœur est placé, Et le noble Français des fruits de son génie Ne voulut point priver son ingrate patrie. Sans nul espoir de gain, poursuivant ses labeurs, Il allait prodiguant son or et ses sueurs ; Dans son humble manoir, dans sa modeste ville, Toujours il méditait quelque merveille utile, Sans doute de nos ports les phares orgueilleux, Ces soleils de la nuit, ces astres lumineux, Etoiles du marin par les nuits de tempête, Faisaient poindre dès lors leur lumière en sa tête, Car, mettant à profit ses méditations, D'une simple bougie empruntant les rayons, Il dissipa, à cent pas, la nuit la plus obscure, Et permit à l'œil nu la plus nette lecture. Que n'eût-il pas su faire en nos temps merveilleux, Où la science humaine est reine jusqu'aux cieux ! Sa *Sosphore* n'était qu'une pauvre lanterne ; Mais en elle germaient notre phare moderne ; C'était l'essai premier de nos foyers ardents, L'Aube, timide encore, de nos feux éclatants. On vit, un peu plus tard, sa féconde pensée, Mère en travail toujours, mère jamais lassée, Enfanter au grand jour deux robustes enfants ; Atlas au corps de fer, deux leviers tout-puissants : Avec l'un, quelques bras auraient levé le monde, Et l'autre, aux faibles mains d'un enfant tête blonde, Entraînait sans efforts les plus pesants fardeaux ;

Des officiers d'état-major en grand nombre, dit le *Journal de Paris*, ont été envoyés par le maréchal Niel, dans les départements frontières du nord-est et de l'est de la France, pour rendre un compte exact, au ministre de la guerre, des ressources que peuvent présenter ces localités au point de vue des approvisionnements militaires, tels que blés, pailles, avoines, fourrages, gîtes, transports, etc.

Les 54 curés de Rome et des faubourgs ont achevé le recensement annuel de leurs ouailles respectives. Au 1^{er} juillet dernier, la ville éternelle comptait une population fixe ou flottante de 217,378 habitants soit 30,000 de plus qu'en 1858. L'ensemble des habitants de Rome et des cinq provinces que l'Italie n'a pas encore absorbées ne dépasse pas le chiffre de 720,000 âmes.

S'il fallait en croire une correspondance de Varsovie, il se produirait dans cette ville des symptômes d'une agitation secrète, tout à fait semblables à ceux qui précèdent la révolution et qui sembleraient le prélude d'une nouvelle levée de boucliers. Il se tiendrait des conciliabules révolutionnaires. La jeunesse serait déjà organisée en sociétés secrètes. Il ne faut, croyons-nous, accueillir ces rumeurs qu'avec une grande réserve.

On annonce une nouvelle série de *Guêpes* d'Alphonse Karr, qui paraîtra le premier dimanche de chaque mois.

Il est question du prochain départ de M. le duc de Persigny pour l'Algérie. L'honorable ancien ministre serait chargé d'une mission importante.

C'est jeudi, que le marquis de Caux a épousé, à Londres, M^{lle} Patti. A ce sujet on agit au Château la question de savoir si le mari de la cantatrice peut continuer à remplir ses fonctions d'écurier de l'Empereur. On dit généralement qu'un congé illimité serait accordé au marquis qui, à l'expiration des engagements de sa femme, reprendrait son service.

Le prince Humbert trop souffrant pour se rendre auprès du roi de Prusse, est attendu à Plombières et à Fontainebleau. Le rapport de l'Etat-major prussien sur la campagne de 1866 pourrait bien ne pas être étranger à cet état de souffrance.

Au sujet de l'excursion imprévue que le prince Napoléon a faite en Espagne, un journal s'exprime ainsi :

Dans les circonstances actuelles, cette excursion dont il n'avait pas été question jusqu'ici, n'est évidemment pas un voyage de touriste. Il est probable que le prince Napoléon ne s'est dirigé sur l'Espagne que par ordre, et que cet ordre a dû lui être transmis pendant qu'il était en route pour rentrer en France.

C'est donc une mission que le prince Napoléon va remplir. Laquelle? Il est plus facile de le pressentir que de l'énoncer.

D'après une correspondance de Londres, le départ de la reine Victoria pour Paris, fixé d'abord au 5 août prochain, serait différé de plusieurs jours. L'Empereur Napoléon aurait exprimé le désir de se rencontrer avec son auguste alliée, afin de la déterminer à passer quelques jours à Fontainebleau. La care que l'Empereur fait en ce moment à Plombières devant se terminer le 10 août, Sa Majesté viendrait immédiatement à Paris pour recevoir la souveraine de la Grande-Bretagne. Quoiqu'il en soit, la reine d'Angleterre et Lord Stanley sont attendus dans la première quinzaine d'août à Lucerne.

Un homme vigoureux valait trente chevaux. Aussi le bruit en vint aux royales oreilles; On voulut voir de près ces nouvelles merveilles, Et le roi, curieux d'essayer un levier, Se fit au palais même apporter le dernier. Là, sous l'œil ébahi de la cour qui regarde, Quarante fors gaillards des suisses de la garde S'attellent au levier et tirent de leur mieux. Louis, comme aux combats, toujours victorieux, D'une main, d'un seul doigt, les attire et les traîne; Ils résistent en vain, ils en perdent haleine. Quant à l'autre, on voulut qu'il servit dans nos ports. On ce n'était qu'au prix des plus coûteux efforts Qu'on pouvait soulever les carcasses énormes. Qu'il fallait radouber, une fois dans leurs formes. Au service du roi le modeste inventeur Dut partir pour Toulon; là, comme ingénieur, Aux travaux de radoub employant sa machine, Il étonna le peuple et toute la marine: Huit hommes suffisaient, au lieu de quatre cents Se tuant à tourner d'immenses cabestans. Pour lever hors de l'eau la coque d'un navire Dont le poids calculé peut à peine s'écrire. Toulon le vit ainsi, durant deux ou trois ans, Travailler dans son port, c'est aussi dans ce temps Que son esprit, toujours en ressources fertile, Invente cet engin aussi connu qu'utile. La Salope: lui-même ainsi la désigna, Et deux siècles depuis, on garde ce mot-là; Seulement on voulut, par le nom de Marie, Adoucir quelque peu l'expression hardie. Du naif inventeur, qui, la nommant ainsi, De la vérité seule avait eu le souci. Sa machine, en effet, dans les ports, les rivières, Enlevait, à miracle, et la vase et les pierres. On en fit, à Toulon, un essai merveilleux: A peine le ministre en croyait-il ses yeux. Aussi voulut-il voir l'inventeur de génie. Qu'il daigna caresser de mainte flatterie. Mais le pauvre grand homme, épuisé de travaux, Malade et sans secours, succombant à ses maux, Comme l'aigle blessé revint souffrir au gîte. L'air natal, les bons soins, le guérissent bien vite, Et le feu qui brûlait ce génie ardent

Nous lisons ce soir dans la *Patrie*: « Quelques journaux fixent la date de l'ouverture de l'emprunt: les uns disent le 4 août, d'autres le 8 ou tout autre jour; ils indiquent la durée de l'émission et y ajoutent divers détails. Or, la loi sur l'emprunt a été envoyée hier au Sénat; la commission s'est réunie ce matin, et la loi est portée pour la séance générale d'aujourd'hui seulement. « Il est donc évident qu'aucune décision n'a pu encore être prise à cet égard. »

Pour extrait: A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

AMBOISE (Indre-et-Loire), 28 juillet. — Le temps est magnifique pour la vigne; le raisin est d'un beau vert et grossit à vue; il est bien certain que nous commencerons les vendanges dans les premiers jours de septembre. Nous ne comptons pas sur une abondance, mais sur une bonne récolte ordinaire, et si le temps se maintient, nous pouvons espérer une bonne qualité.

BANDOL (Var), 28 juillet. — Nos vignes sont toujours dans un état déplorable causé par la sécheresse; une pluie d'orage est cependant venue faire grand bien aux raisins, à part quelque dommage causé par la grêle sur un point de notre territoire. Les affaires en vins sont nulles; on attend.

BEAUJEU (Rhône), 27 juillet. La côte du Beaujolais fait concevoir les plus belles espérances. Les ceps ploient littéralement sous le poids des raisins qui sont, à l'heure qu'il est, presque parvenus à leur grosseur normale; ils ont commencé à rougir depuis quelques jours. Les vigneronnes sont dans l'allégresse, et si les alternatives de légères pluies et de fortes chaleurs se succèdent, comme par le passé, il y a lieu d'espérer une récolte très-supérieure en quantité et en qualité à celle de l'année dernière; on pourra vendanger un mois plutôt que l'an passé.

GIGEAN (Hérault), 28 juillet. — Nos vignes sont toujours dans le même état; la sécheresse commence à se faire sentir; les terres argileuses qui craignent beaucoup la chaleur se dessèchent; les grains, au lieu d'augmenter, deviennent plus petits.

Quant aux terres plus humides, les grappes commencent à mûrir; elles auront atteint bientôt leur grosseur naturelle.

LE RAUCY (Seine-et-Oise), 28 juillet. — Pendant l'orage du 23 juillet, d'énormes grêlons sont tombés aux alentours de la forêt de Sénart, dévastant en partie les vignobles et les vergers. Une dame qui se promenait en voiture découverte, surprise par ces projectiles, en a eu son ombrelle littéralement transpercée et criblée.

LES MATELLES (Hérault), 26 juillet. — Les vignes, qui n'ont pas souffert du mauvais temps et de la gelée, sont très-belles et portent en quantité des grappes magnifiques. Les grains sont gros; plusieurs commencent à mûrir. Nous pensons que la vendange, dont le rendement égalera environ les trois bons quarts de 1867, aura lieu avant le 1^{er} septembre. Les vignes gelées n'ont presque pas de raisins.

LONS-LE-SAULNIER (Jura), le 27 juillet. — Nos vignes se trouvent très-bien de la température actuelle. Le raisin est avancé, tout annonce qu'il donnera un vin généreux, d'une qualité supérieure. La récolte sera précoce, mais malheureusement peu abondante dans le Jura; il est beaucoup de vignes où on ne voit qu'un petit nombre de raisins. Il s'est fait depuis quelques temps beaucoup d'envlèvements de vins à des prix avantageux; tout annonce que les cours se soutiendront.

SAINT-LAURENT-DE-CASTELNAUD (Dordogne), 28 juillet. — Nous sommes au calme plat depuis quelques jours.

Mardi dernier, l'orage a éclaté sur notre vignoble. La chaleur avait grillé beaucoup de raisins dans plusieurs localités; mais la grêle plus terrible, a détruit la majeure partie de la récolte dans les communes de Daglan, Bouzie et Campagnac. Les fortes eaux ont également fait beaucoup de mal aux vignes plantées dans les coteaux; la terre a été enlevée et les souches ont même été arrachées en certains endroits.

SANCERRE (Cher), 27 juillet. — La vigne est dans un état satisfaisant; elle est bien verte, et le raisin

Au calme et frais repos ne put un seul instant L'abandonner; Sitôt que la santé, la vie, En cette âme de fer remirent l'énergie, A ses travaux chéris de nouveau tout entier, Maladie et chagrin il sut tout oublier, Et, toujours soucieux d'inventions utiles, De rendre aux citoyens leurs labours plus faciles, Son chef-d'œuvre nouveau fut un moulin à blé Par ses soins assidue pièce à pièce assemblé: On voyait s'y monvoir quatre meules tournantes. Deux hommes suffisaient, sans manœuvres gênantes, A tout faire marcher: résultat merveilleux! Enfin, bientôt après, toujours industrieux, Mardi dans les travaux, son étonnant génie Sur un faible cours d'eau sut monter une scie Dont les dents, découpaient six planches à la fois, Auraient pu dépeupler et les parcs et les bois. De ce grand inventeur ce fut l'œuvre dernière: Sa scie avait fourni les planches de sa bière! Ses labours incessants le mirent au tombeau: La lame, comme on dit, usait trop le fourreau.

Hélas! pauvres humains, jamais avec mesure Nous ne savons agir, et toujours la nature, De l'esprit sur le corps se venge, sûrement. Notre digne héros, pour tout délassément De ses rudes travaux, avait, dans sa cervelle, Combiné longuement l'invention nouvelle D'un bizarre instrument, dont, au premier abord, Nul ne pouvait prévoir l'harmonieux accord. De ses nombreux enfants sa chère Pindolyre Etait le Benjamin; même, s'il faut tout dire, Aux autres il donnait ses soins, à lui l'amour, Les rêves de la nuit et les penseurs du jour. Quand son corps fatigué, sa tête endolorie, Succombait sous le poids, sous l'effort du génie, Au joujou de son cœur il demandait secours, Et berçait son esprit en travaillant toujours. Pauvre sublime enfant, il voyait sa merveille Enchanter à la fois et les yeux et l'oreille, Et le cygne puissant repartait plus hardi, Dans un flot de bonheur un instant rafraîchi. Or ce joujou n'était rien moins que le Parnasse: On y voyait Phebus, les Muses face à face, Des nymphes qui, la flûte et la Lyre à la main,

est développé rapidement depuis la pluie qui est tombée le 10 de ce mois, époque où la sécheresse a recommencé à se montrer avec une grande intensité.

(Moniteur vinicole).

On écrit de Bordeaux, au sujet de la moisson dans la Gironde:

« On peut compter sur un manque d'un dixième environ en gerbes, comparativement aux années 1866-67. Par contre, le rendement en grains est supérieur, d'environ deux cinquièmes à celui de ces mêmes années. Le poids de l'hectolitre dépasse 80 kil. à peu près partout et va jusqu'à 83 à 84 kil. dans certaines contrées. »

Pour extrait: A. Layton.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	VÊTR.	FOIRS.
2	Diman.	s Alphonse	
3	Lundi.	s Etienne.	Martel, Vigan, Cahors, Bagnac.
4	Mardi.	s Dominique	Mauroux, Sonac, Frayssinet.
5	Mercredi.	N.-D. des Ne.	Moncléra, Puy-l'Evêque.

☉ P. L..... le 3, à 0 h. 1 du soir.
☽ D. Q..... le 11, à 0 h. 38 du soir.
☉ N. L..... le 18, à 5 h. 21 du matin.
☽ P. Q..... le 25, à 0 h. 56 du matin.

Chronique locale.

Nous apprenons, à l'instant, par dépêche télégraphique, que M. Larribe, sous-préfet de Riom, est nommé préfet du Lot.

Par arrêté préfectoral, l'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 16 août, dans le département du Lot.

Le bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique publie la liste des écoles qui ont obtenu un témoignage de satisfaction à l'exposition scolaire (Exposition universelle de 1867.)

L'Ecole Congréganiste de garçons de Souillac a obtenu la note excellent, pour compositions, devoirs et tenue des cahiers.

Ne nous réjouissons pas trop, chers lecteurs! Les chaleurs tropicales se font plus que jamais sentir, desséchant à plaisir toute espèce de feuilles. Le thermomètre Bayles a marqué aujourd'hui 35° centigrades.

TÉLÉGRAPHE. — AVIS

Le coût d'une dépêche simple (20 mots), circulant à l'intérieur du département, est de 0,50, avec augmentation de 0,25 par dizaine ou fraction de dizaine de mots. — (Loi du 4 juillet 1868.)

La distribution des Prix de l'Institution Valette, aura lieu le jeudi 6 août, à 2 heures précises, dans la cour de l'Etablissement.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends que l'on fait courir le bruit que je quitte Cahors avec ma fille. Ce bruit est complètement faux et on ne peut plus malveillant. Je viens donc vous prier d'annoncer à vos nombreux lecteurs que, plus que jamais, je m'attache à Cahors, et que M^{me} Combes,

Semblaient donner au dieu quelque concert divin; Puis, quand le visiteur, surpris, bouche béante, Admira en détail l'œuvre vraiment charmante, Le malin inventeur, glissait en tapinois Sous le rocher sacré: Là ses agiles doigts, Volant habilement sur un clavier magique, Faisaient mouvoir soudain ce monde poétique: Qui, chantant et dansant, en tous sens agité, Semblait se réveiller d'un sommeil enchanté. Muses et blond Phebus, nymphes musiciennes, Célébraient sous vos yeux leurs fêtes Lydiennes, Et l'orgue, en éclatant en sons harmonieux, Prodigait aux mortels tous les plaisirs des dieux. Songez que de génie et de persévérance, Que d'or lui dut coûter l'œuvre de patience Qui longtemps du pays fut l'orgueil et l'amour, Qui venait admirer des villes d'alentour! Non moins que ses travaux sa belle Pindolyre (Qu'on prenait-il ses noms? Je ne saurais le dire.) Dut épuiser sa bourse et fatiguer son corps En labours sans repos comme en coûteux efforts. Il mourut ruiné par ses expériences A soixante six ans; ses ingrates sciences, Gouffre où s'engloutissaient son or et ses sueurs, Ne laissèrent au siens que misère et malheurs: Tout, jusqu'au pauvre noir, disparut dans l'abîme! Qui le sait maintenant? c'est Dieu juste! le crime Dans les fastes humains souvent vit éternel. Et, depuis deux cents ans, nul livre, nul mortel, Du grand homme oublié n'a gardé souvenance; Ses noms, dans l'océan des gloires de la France, N'ont pas pu surnager: et l'homme en avait deux Qui devraient, aujourd'hui, respindir glorieux. Mais Lauricques, hélas! Sire de Lagarouste (Rien au pauvre héros ne rime que Langouste!) Délaisse par l'histoire est de tous ignoré; Si son nom est écrit, ce n'est qu'à Saint-Céré, Dans son humble patrie, à la simple ruelle Où pendant cinquante ans, sa féconde cervelle, Sous le toit protecteur d'un modeste manoir, Asilée vertu, d'honneur et de devoir, Pars ses nombreux travaux sut enrichir la France: La marâtre a donné l'oubli pour récompense!... Ainsi, passez, passez, vous tous, sages humains,

élève de Prudent, continuera à donner des leçons de Piano même pendant les vacances.

Agrééz, etc. FENOUILLET.

Dimanche, 9 août, fête patronale d'Albas: Messe chantée, grand bal, cavalcade, illumination, rien ne manque au programme. L'affiche même prophétise: Pas un nuage ce jour-là, dit-elle, dans notre ciel hospitalier et fraternel. Bonne chance! jeunesse d'Albas.

M. Labarchède, maire de Roquefort (Landes) vient de faire acte de bon citoyen. Il s'agissait de délivrer ses administrés des prétentions exagérées des bouchers; M. Labarchède y est parvenu sans porter atteinte aux droits des commerçants ni à la liberté du négoce, tout simplement en installant à ses frais, une boucherie à prix réduits bien approvisionnée, où toute la population va journellement faire ses achats, de telle sorte que (la pensée en était cependant bien loin de son esprit) il se trouve avoir fait par la même occasion une excellente affaire, commercialement parlant.

Nous nous sommes déjà occupé des sociétés coopératives de consommation; nous reviendrons incessamment sur cet intéressant sujet.

L. Layton.

On nous écrit de Montcuq:

Dans la nuit du 26 au 27 juillet un orage accompagné de grêle a éclaté sur le canton de Montcuq exerçant plus particulièrement ses ravages sur les communes de Montcuq, Saint-Laurent, St-Cyprien, Lascabanes, St-Dannès Bagat, St-Pantaléon et Fargues. La majeure partie de la récolte en vin et en fruits a été détruite. Le maïs a été ravagé complètement sur quelques points du territoire des communes de St-Dannès, Bagat et St-Pantaléon. Dans les communes de St-Laurent, St-Cyprien et Lascabanes, les plantations de tabacs sont détruites en grande partie. Les côteaux et les plateaux ont surtout souffert; les terres ont été entraînées sur plusieurs points, les grêlons ont été entassés par la pluie et forment un volume de plusieurs mètres cubes. La plupart sont de la grosseur d'une noix.

C'est un triste spectacle! La plupart des propriétés n'étaient pas assurées. Les pertes sont évaluées à 600,000 fr.

Avant hier au soir, on transportait à l'hospice de Cahors le nommé Baysset, Jean, âgé de 26 ans, domestique de M. Ebrard, roulier à Puy-l'Evêque. Ce malheureux venait de tomber de sur une charrette chargée de vin, et avait eu les jambes broyées sous les roues.

On nous écrit de Vayrac:

Il y a deux ans, j'adressai au *Journal du Lot* quelques lignes sur la tenue de la foire annuelle de Bonneviolle, commune de Prudhommat. Un accident que je décrisis alors, me porta à relater une tradition selon laquelle: Foire de Bonneviolle, se passe rarement Sans ou rixe ou querelle ou quelque autre accident. La tradition a reçu malheureusement cette année-ci, une entière confirmation. Un chemin longeant la rive gauche de la Dordogne conduit de Bonneviolle à Carennac, les personnes qui habitent la rive droite de la rivière, c'est-à-dire les nombreux villages qui par-

Qui, sans tenir jamais en vos utiles mains, Que le compas, la règle, ou l'outil du manœuvre, Dans le calme et sans bruit nous faites des chefs-d'œuvre, Passez, sans espérer nul glorieux rayon, Car le monde oublia bien vite votre nom. Mais, si vos bras portaient et le glaive et la foudre, Si dégoutants de sang et tout noirs de poudre, Ils avaient promené la mort par l'Univers, Alors, comme on verrait éclater dans les vers Des chantes admirés que révère le monde, Vos noms en traits de feu! Votre gloire féconde Sans cesse enfantait maints illustres bourreaux Que chaque nation appelle ses héros: Car tout peuple est jaloux d'avoir dans son histoire Beaucoup de grands tueurs: On nomme ça la gloire!... Quant à toi, Lagarouste, au nom si peu connu, Tu n'es hélas! chanté que par un inconnu.

Jeudi 2 juillet 1868.

J. GOURNAY.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet: Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-les-Capucines. Dans les départements: aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

L'ÉVÈNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 102^e numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît un feuilleton le *Parricide*, par ADOLPHE BELOT.

sément la vallée ou les riches côtes vignobles qui limitent la Corrèze, suivent en partie ce chemin et communément traversent la Dordogne au passage dit Bourdevalle.

Lundi dernier, jour de foire de Bonneville, sur le soir, les bateaux du bac de Salles suffisaient à peine aux nombreux passagers de la foire.

Tandis que le grand bac, énormément chargé, traversait la rivière et abordait la rive droite, un second bac, amarré à la rive gauche, recevait les passagers : hommes, bœufs, chevaux, moutons, etc.

La Dordogne, à cet endroit, a plus de cent cinquante mètres de largeur ; sur les deux tiers de cet espace, la profondeur varie entre deux mètres cinquante et un mètre cinquante.

Le temps était mauvais, le tonnerre grondait, un grain se montrait à l'horizon et le bateau de la rive gauche se remplissait toujours.

Suffisamment chargé, le bac prend le large ; mais un vent impétueux, un véritable ouragan, accompagné d'averse, se déchaîne et le bateau est submergé.

Le vent soufflant avec force, la pluie, le bruissement des flots, cachent pendant plusieurs minutes ce navrant spectacle aux spectateurs.

Les animaux se sauvent à la nage sur les deux rives, deux hommes parviennent également à bord.

Malgré le mauvais temps, toutes les barques de passage sont au secours des naufragés ; on ne trouve personne, sinon deux hommes qui ont pu saisir le gouvernail du bac et qui maintiennent par ce moyen la tête hors de l'eau.

Enfin, plus d'un kilomètre en aval, un bœuf sort de la rivière, un enfant serre fortement la queue de l'animal et se sauve avec lui.

Il est nuit, le plus grand deuil règne sur le rivage.

Le lendemain, au point du jour, les recherches recommencent ; on retire de l'eau, six cadavres, ce sont ceux des nommés : 1^o Maillot, de la Chapelle-aux-Saints, veuf, père de plusieurs enfants ; 2^o sa sœur, âgée de 18 à 19 ans ; 3^o Juliot, également de la Chapelle-aux-Saints (Corrèze) ; 4^o Bazile Biances, du village de Maniol,

père de l'enfant sauvé ; 5^o Rigal, de Mezel, qui, depuis 50 ans près n'avait d'autre profession que celle de manier l'aviron. Cet homme était habile nageur, mais quelqu'un des naufragés l'a saisi à la gorge, car on voit les traces de doigts profondément dessinés à son cou ; 6^o Lagrange, propriétaire à Tauriac, fermier du bac de Salle et du cantonnement de la pêche. Ce malheureux avait été blessé par un bœuf au moment de l'immersion de la barque.

Ce triste événement a profondément attristé nos populations.

Ce même jour, vers 6 heures du matin, le sieur Verniol (Louis), propriétaire du moulin de Granou, relevait des eaux de la Bave, le cadavre du nommé Vernegrel, âgé de 60 ans, mendiant du village de Frayssinhes. Ce malheureux, affaibli par l'âge et les privations sera tombé dans l'eau en voulant se rafraîchir. CASSAN.

On nous écrit de St-Céré :

« Tout ce qui a trait aux bonnes œuvres et qui peut inspirer de l'émulation, a naturellement sa place dans les colonnes de votre Journal.

« Aussi insérez-vous avec plaisir le fait suivant :

Les Dames de Nevers reçoivent dans leur établissement de St^e Marthe, une centaine d'élèves environ, auxquels elles prodiguent leurs soins continuels et donnent les principes d'une éducation aussi solide que chrétienne.

« Ces fillettes, sans que leurs maîtresses pussent à l'avance s'en douter, sont allées prier avec instance, Mme la Supérieure de vouloir bien employer le montant des prix qui leur seraient destinés à servir d'aumône, en leur nom, aux malheureuses colonies Arabes, dont elles ont appris les malheurs et les souffrances.

« Je crois pouvoir affirmer qu'il a été décidé qu'il serait fait selon les désirs de ces petites filles, qui, de cette façon, auront toutes été méritantes.

« Cet exemple ne serait-il pas à suivre ?

« Agrérez, etc. »

Un de vos abonnés

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Capital social 60 millions de fr.

SIÈGE A GENÈVE ET A PARIS, 3, RUE SCRIB

Prêts hypothécaires en France et en Suisse à longs et courts termes.

La Société délivre des obligations foncières ou lettres de gage remboursables à 500 fr. par tirage annuel, rapportant 15 francs d'intérêt par an et donnant droit annuellement à deux tirages de lots, dont deux de 100,000 francs, deux de 25,000 francs, deux de 10,000 francs, etc., etc.

Le prix de ces obligations est de 355 francs, payables par fraction.

Pour plus amples renseignements :

S'adresser, à Paris, à M. F. de Fontbouillant, directeur de l'Épargne, 7, place de la Bourse.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune du Boulvé.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, numéro 8, de Saint-Matré à La Molinie, par Ségos, partie comprise dans la commune du Boulvé.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune du Boulvé donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 3^e classe numéro 8, de Saint-Matré à La Molinie, par Ségos, partie comprise dans la commune du Boulvé, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, dix-neuf mai mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie de Boulvé, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 3 au 10 août, inclusivement, conformément

ment aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie du Boulvé, le 1^{er} août mil huit cent soixante-huit.

Le Maire,

Signé : IRISSOU.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Montcléra.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 8, de Montcléra à Gindou, partie comprise dans la commune de Montcléra.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Montcléra donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2^e classe numéro 8, de Montcléra à Gindou, partie comprise dans la commune de Montcléra, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 1^{er} août mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie, de Montcléra et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 3 au 10 août courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Montcléra, le 1^{er} août mil huit cent soixante-huit.

Le Maire,

Signé : PARCELLE

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

EAUX DE SELTZ

ET

LIMONADE GAZEUSE

CHEZ M. DUC, PHARMACIEN

A Cahors, rue Fénélon.

2 fr. 40 par an.

BUREAUX

7, place de la Bourse, 7.

PARIS.

L'ÉPARGNE

52 Nos par an.

BUREAUX

7, place de la Bourse, 7.

PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-postes ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

A Vendre

Deux bons Chiens-courants.

On les donnera à l'essai.

S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq, (Lot).

A LOUER

LE CAFÉ IMPÉRIAL

Avec Billard, Tables en marbre, Chaises, Glaces et accessoires complet.

Bail 5 ans.

S'adresser à M^{me} veuve Gervais.

AVIS

On désire céder en un ou plusieurs lots, une part de terrain de 40 mille mètres, située dans Toulouse, et dépendant de 120 mille mètres, appartenant à une des plus riches Maisons de Banque de France. Ces Terrains sur lesquels la Société construit un marché aux bestiaux, semblable à celui de la Villette sont percés par trois rues de 300 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur. Plus value immense assurée. Tous renseignements et plans seront envoyés sur demandes par le Notaire de la Société. Ecrire à M^e Ruelle, place des Carmes, 42, Toulouse.

AVIS

L'Art Dentaire ne veut pas de médiocrité. Des faiseurs de dupes qui vont frapper à toutes les portes, se disant Dentistes et n'ont aucun rapport avec le talent qu'exige la perfection de la pose des dents. Elles doivent être moulées sur platine et or. La monture sur caoutchouc ne vaut absolument rien et se détériore promptement, se casse et nuit à la santé. M. RUAUD garantit tous ses ouvrages artistement adaptés à la bouche. Fait toutes les opérations les plus difficiles.

Poudre végétale faite pour cauteriser les gencives malades, à 10 c. et 1 fr. la boîte.

Rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET D'ÉDUCATION

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

ASSORTIMENT COMPLET DE LIVRES

POUR LES DISTRIBUTIONS DES PRIX.

Belles Reliures. — Bonnes Conditions.

TOUTES LES NOUVEAUTÉS

Le Droit des femmes, par Alfred Assolant.....	3 50	Théâtre d'Alexandre Dumas, fils, 3 vol.....	9 »
Conservation des Oiseaux.....	0 50	L'esprit des femmes, par C. Selden.....	3 »
Cadio, par G. Sand.....	3 50	Roman de 2 jeunes femmes.....	3 »
Mad ^{me} Merquem, par G. Sand.....	3 »	La Reine des Barricades.....	3 »
Le Camp des Bourgeois, par Courtel.....	3 »	La Conscience, par Jules, l'abbé.....	3 50

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Substances militaires.

SERVICE DES FOURRAGES

Le public est prévenu que le mercredi 16 septembre prochain, à 1 heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration, à exécuter, par voie d'entreprise dans le département du Lot, du 1^{er} novembre, 1868 au 31 octobre 1869 ; le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de ce département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Sous-Intendance militaire, à Cahors, de l'instruction, du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, avant le 20 août prochain, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur do-

micile et leur qualité. Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 20 août, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La Commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents le 6 septembre prochain. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du Président de la Commission, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication, le 16 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication toutes les personnes qui, n'ayant pas été exclues localement, justifieront, de leur admission dans un autre arrondissement de fournitures.

Cahors, le 29 juillet 1868.

Le Sous-Intendant militaire,

E. HUMANN.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

TONIQUE

STOMACHIQUE

VIN DE BELLINI

APÉRITIF

FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombe

Le MEILLEUR RECONSTITUANT et LE PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES : Prescrit aux ENFANTS DÉBILES, aux FEMMES DÉLICATES, aux CONVALESCENTS, aux VIEILLARDS AFFAIBLIS, et aussi dans les NÉVROSES, les DIARRHÉES CHRONIQUES, la CHLOROSE, etc. (Extrait de l'Abeille médicale et de la Gazette des Hôpitaux.)

Nota. — Pendant les chaleurs, deux cuillerées à bouche de Vin de Bellini dans une verre d'eau fraîche, constitue la plus agréable et la plus salutaire boisson pour se désaltérer et éviter les dérangements d'intestins. (Revue médicale.)

Entrepôts : PARIS, rue de la Fenillette, 7 ; LYON, rue de l'Impératrice, 9. Dépôts à Cahors, chez M. Vmel, pharmacien.